

CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL DE MAINE-ANJOU ET BASSE-NORMANDIE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

du 21 mai 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt et un mai, les sociétaires de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie, société coopérative anonyme à capital variable au capital initial de 250.000 FRF - soit 38.112 € - immatriculée sous le n° 556 650 208 au RCS de LAVAL, ayant son siège social au 43 boulevard Volney, 53000 LAVAL, se sont réunis en assemblée générale ordinaire à Alençon (61), Parc des expositions Anova, sur convocation individuelle adressée le vingt-trois avril deux mille vingt-six par le président du conseil d'administration.

.....

Après que l'assemblée ait constaté la composition de son bureau, le président communique la feuille de présence dont il résulte que sont présents ou représentés 96 sociétaires coopérateurs titulaires d'actions avec droit de vote sur les 96 que compte la Caisse Fédérale ; qu'ils détiennent 159.538.380 actions avec droit de vote sur les 159.538.380 actions que comprend le capital et qu'ils totalisent 16.887 voix des 16.887 voix attachées aux actions avec droit de vote.

.....

Le bureau constate en conséquence que l'assemblée est régulièrement constituée et qu'elle peut valablement délibérer.

.....

Septième résolution :

L'Assemblée Générale prend acte du non renouvellement du mandat de Monsieur Jean-Marc BUSNEL. L'Assemblée Générale élit Monsieur Denis RICHARD comme administrateur pour une durée de six ans.

Son mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2032 sur les comptes de l'exercice 2031.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité des voix exprimées.

Elle a recueilli 16 886 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.

.....

Pour extrait certifié conforme

A Laval, le 28 mai 2026

Jean-Luc BIGARÉ

Président

